



## ADHESION ANNUELLE 2021 au Club Nautique du Rhin de Colmar

**CLUB NAUTIQUE DU RHIN DE COLMAR**  
 10 rue Berthe Molly  
 68000 COLMAR  
 tresorier.cnrc@gmail.com

<b>Nom :</b>		<b>Adresse :</b>		<b>Type, immatricul. et conducteur voiture 1 :</b>								
<b>Tél privé :</b>		<b>Tél prof. et/ou portable :</b>		<b>Type, immatricul. et conducteur voiture 2 :</b>								
Nom	Prénom	Né(e) le	à	Profession + Email	Type, immatriculation et rating du bateau	Cotisation				Licence FFV		Total (€)
						Famille	Couple	Adulte	Jeune	Adulte	Jeune < 18 ans	
						215 €	185 €	145 €	63 €	58,50 €	29,50 €	
												0,00
												0,00
												0,00
												0,00
Emplacement bateau								Nb :	0	74 €	0,00	
Emplacement Planche ou canoë								Nb :	0	20 €	0,00	
Clé d'accès (voir note au verso)								Nb :	0	30 €	0,00	
<b>Montant TOTAL</b>											<b>0,00</b>	

L'adhésion au C.N.R. de Colmar est annuelle : du 1er janvier au 31 décembre. **Pour être membre, il suffit d'être à jour de sa cotisation et d'être titulaire de la licence F.F.Voile.**

L'adhésion au club implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur. La cotisation donne droit à l'utilisation du matériel du club pour chaque membre licencié.

La pratique de la voile ou de la planche à voile est possible pour tout membre sachant nager et ne présentant pas de contre-indications médicales.

Si au cours de la saison, un membre désire faire profiter des aménagements de la base nautique à ses amis, il doit signaler leur présence et régler une cotisation journalière définie par le Comité de Direction. Pour 2021 le coût de la licence temporaire journalière Fédération Française de Voile est de 15,50€.

Le C.N.R. de Colmar a souscrit au profit de ses membres pour toutes les activités à la base du Geiskopf, une assurance responsabilité civile/dommages corporels comportant notamment et conformément à la Loi du 17.07.1984 des garanties pertes de revenus, rente d'invalidité, capital décès. La cotisation annuelle inclut ces assurances dont le texte et les montants garantis sont à votre disposition au Secrétariat.

Nous vous informons qu'il vous est possible de souscrire à des garanties plus élevées moyennant un surcoût fonction de la formule retenue. Il vous appartient de souscrire vous-même ces garanties complémentaires sur le site de la Fédération Française de Voile à la rubrique Licenciés en inscrivant votre mot de passe d'accès. Il est précisé que le C.N.R. de Colmar ne peut être tenu responsable des dégradations ou vols de matériels appartenant à des membres ou invités et entreposés sur la base nautique.

Les étudiants de moins de 25 ans et les retraités non-navigants payent une cotisation jeune. La clé d'accès n'est proposée qu'aux propriétaires de bateaux et le montant demandé pour l'obtenir représente une caution de 30 € qui sera remboursée au moment de la restitution de la clé. L'accès en véhicule à la base nautique du Geiskopf nécessite une autorisation nominative délivrée par VNF à la demande du CNRC.

Je règle le montant total par chèque bancaire (ou chèques vacances) à l'ordre du Club Nautique du Rhin de Colmar ou par virement interbancaire sur le compte du Crédit Mutuel suivant :

IBAN : FR76 1027 8032 1100 0207 3150 166    BIC : CMCIFR2A

Je soussigné :

DATE:

SIGNATURE \* :

(\* faire précéder de la mention manuscrite " Lu et approuvé ")